

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MERCREDI 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente du Château, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2021.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Nathalie LA FATA, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Florian DUMAS, Raynald LAPLANCHE, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents avec pouvoir :

- Madame Amélie MOUNIER avec pouvoir à Madame Myriam BERT,
- Monsieur Ludovic ROUSSET avec pouvoir à Madame Nadine POINT.

Absents excusés : Madame Amandine JAUBERT et Monsieur David LOUPIAC.

Madame Nathalie LA FATA a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal et au public présents.

Lecture des décisions prises par le Maire

Décision n° 2021-05 du 21 juillet 2021 : Signature d'un contrat d'assurance "Formule Optimum" avec Groupama Méditerranée pour le tracteur Valtra, moyennant une cotisation annuelle de 436,90 € TTC.

Décision n° 2021-06 du 21 juillet 2021 : Suite à la coupe de bois réalisée dans le cadre de l'entretien de terrain communal au lieu-dit « Chemin de Chastron », vente d'un lot de bois de chauffage à chacune des personnes suivantes (Messieurs Sébastien COSTET, Pierre REBOULLET et Jean-Pierre ROCHEDY), moyennant la somme de 300 € chaque lot.

Décision n° 2021-07 du 27 juillet 2021 : Vu les crédits inscrits au budget primitif 2021 « Service des Eaux » en vue de l'acquisition d'une mini-pelle en remplacement de la tractopelle et vu les visites de matériels effectuées, acquisition d'une mini-pelle d'occasion (marque Kubota U27 - année 2018) avec attache rapide hydraulique et 3 godets, à Monsieur Rémi ROUGET, entrepreneur-viticulteur à RASTEAU (84110), pour un montant de 28.000,00 € Hors Taxes.

Acquisition de terrains

Suite à la création d'une passerelle en encorbellement d'une longueur de 73 ml fixée au mur de soutènement de la RD 533, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter aux Consorts Bruyère le terrain au-dessous de cette passerelle ainsi que deux autres parcelles situées à proximité. Ces trois parcelles, qui dans les faits ont déjà un usage public, représentent une superficie totale de 1.068 m² et seront achetées au prix de 3.000 €.

Marché de travaux pour la mise en conformité du captage de l'Hermet

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 a déclaré d'utilité publique les travaux de captage et les mesures de protection de la ressource en eau de l'Hermet, et autorisé la production d'eau et sa distribution pour la consommation humaine.

Cet arrêté préfectoral implique un certain nombre de travaux à réaliser (travaux préparatoires, création du drain définitif, création du nouvel ouvrage de captage, reprise de l'ouvrage existant, clôture, travaux sur le réservoir, travaux d'injection de soude, frais divers et imprévus). L'opération bénéficiera de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 80%. A la suite de la consultation des entreprises, deux offres ont été reçues, dont une qui est irrégulière. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide donc d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Bouchardon de Saint-Agrève pour un montant de 97 200,00 € HT (soit 116 640,00 € TTC).

Sécurisation d'une canalisation en eau potable en traversée de rivière du Doux

M. le Maire explique qu'après les précipitations orageuses de ce printemps, le Doux a creusé autour d'une canalisation d'eau potable traversant la rivière au lieu-dit « Combepelle ». Cette conduite qui alimente tous les quartiers situés sur la rive gauche du Doux, est maintenant apparente en fond de rivière.

Les travaux, qui devront être réalisés en période d'assèchement (fin août/début septembre) comprennent :

- une pêche électrique,
- puis, dans un second temps, la sécurisation de la canalisation avec notamment son remplacement par une nouvelle canalisation en fonte verrouillée, de diamètre 125mm sur un linéaire d'environ 85ml, posée dans une tranchée en sur-profondeur.

Cette opération, estimée à 45 000 € HT, pourrait éventuellement être subventionnée par l'Etat et le Département.

Considérant le caractère imprévisible des intempéries et l'urgence de ces travaux d'eau potable, Considérant que la loi n° 2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP) du 7 décembre 2020 permet aux communes, jusqu'au 31 décembre 2022, de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide maximale des divers financeurs (Etat, Département...), demande l'autorisation d'engager les travaux, confie la pêche électrique obligatoire à la Fédération de Pêche de l'Ardèche et le marché de travaux d'un montant de 40 261,00 € HT à l'entreprise Bouchardon.

Budget annexe « Eau-Assainissement » 2021 - Décision modificative n° 2

Vu les travaux de sécurisation de la canalisation en eau potable en traversée de rivière du Doux à réaliser, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158 : Sécurisation canalisation AEP		45 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		45 000.00 €		
D 2315 : Travaux captage l'Hermet	10 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €			
R 131 : Travaux captage l'Hermet			5 000.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			5 000.00 €	
R 1641 : Emprunts en euros				40 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				40 000.00 €
Total	10 000.00 €	45 000.00 €	5 000.00 €	40 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Budget annexe "Service des Eaux" - Annulation et réductions de factures d'eau

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (12 pour et 1 abstention), décide :

- d'annuler la facture n° 2021-013-000369 d'un montant de 95,00 € HT, l'intéressé ayant vendu sa propriété en septembre 2020,
- de réduire les factures n° 2021-013-000091 et n° 2021-013-000215 pour un montant de 47,50 € HT, les abonnés n'étant redevables que de 6 mois d'abonnement.

Arrivée de Madame Amandine JAUBERT

Budget annexe "Service des Eaux" - Admissions en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur diverses factures d'eau qui n'ont pu être totalement recouvrées, ou dont les montants restants dus sont inférieurs au seuil des poursuites, ce qui représente une somme totale de 310,72 € HT (333,75 € TTC).

Création d'une régie de recettes de produits divers

Vu la nécessité de regrouper dans une même régie diverses recettes communales, et de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales grâce à la mise en place d'un service gratuit de paiement par internet, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer à compter du 1^{er} septembre 2021, une régie de recettes dénommée « Régie de recettes de produits divers ».

Cette régie regroupera l'encaissement des produits suivants : photocopies, locations des salles et matériels municipaux, droits de place et redevances d'occupation du domaine public à l'occasion des fêtes, foires, marchés et ventes au déballage, cotisations à la bibliothèque municipale. Les modes de règlement autorisés sont espèces, chèques, paiement en ligne par CB.

Par ailleurs, la régie de recettes pour l'encaissement des droits de pesage est supprimée.

Plan de relance dédié au numérique pour l'éducation

M. le Maire explique que la commune avait déposé un dossier dans le cadre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation, en vue d'un équipement complémentaire des classes (tableau interactif et tablettes). Une subvention totale de 6 904 € a ainsi été accordée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Convention avec le Relais d'Assistantes Maternelles "La Ribambelle"

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de conclure une convention avec le Relais d'Assistantes Maternelles "La Ribambelle", dont le siège est situé à Lamastre, pour la mise à disposition gratuite, du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022, d'un local situé dans l'enceinte de l'école, afin de d'organiser le mercredi matin, des temps collectifs avec les assistantes maternelles et les enfants dont ces dernières ont la garde.

Demande de subvention

A la majorité suivante (12 pour et 2 abstentions), le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Clin d'Oeil » en vue de la projection du film « Haroun Tazieff, un héritage oublié ».

Un débat s'ouvre sur la question des nombreuses demandes de subventions faites tout au long de l'année.

Il est rappelé que les aides financières aux associations sont généralement votées en fin d'année, et qu'à cela s'ajoutent des aides matérielles et humaines importantes (mise à disposition de salles, de matériels et de personnel communal, prise en charge de l'électricité...). Tout en respectant l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée aux subventions (soit 34 000 € en 2021), il s'agit de continuer à soutenir les associations même au travers de demandes déposées au « fil de l'eau » en fonction des projets, sachant que la commune de Désaignes est notamment reconnue sur le territoire pour son activité culturelle très dense. A noter également, l'impact que génère toutes les manifestations proposées sur l'activité économique du village.

Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Après lecture de la motion adoptée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), le Conseil municipal, décide à l'unanimité de soutenir cette motion dans laquelle il est notamment demandé à l'Etat :

- de retirer la contribution complémentaire demandée aux communes forestières,
- de réviser le contrat d'objectifs Etat-ONF,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Informations et questions diverses

- Un point est fait sur le projet de réhabilitation du presbytère du Temple en Maison d'Assistants Maternelles et salle associative. Deux subventions conséquentes ont d'ores et déjà été attribuées à la commune (Etat et Région). Il manque à ce jour la réponse du Département.
- En ce qui concerne la rénovation de l'ancien hôtel, le Syndicat Départemental d'Equipeement de l'Ardèche a réestimé le montant des travaux pour un projet de commerce avec 5 chambres d'hôtes. Des contacts sont en cours.
- Le feu d'artifice tiré depuis la baignade le mardi 13 juillet a été très apprécié.
- A la suite des importantes précipitations, le barrage en alluvions du plan d'eau a été partiellement emporté : les services de l'Etat ont donné rapidement un avis favorable pour sa reconstruction.
- M. le Maire félicite les organisateurs du festival DesArts DesZiks qui ont proposé diverses animations tout au long du week-end dernier.
- Remerciements de l'Association Culturelle de Désaignes pour l'exonération de sa participation 2020 aux frais de mise à disposition de salles communales.
- La municipalité sera présente au concours de boules inter-sociétés organisé par l'Amicale Boules fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Désaignes, le 3 août 2021.

Le Maire,

François SOUBEYRAND

